

**Groupe de travail « périmètres »
Relevé de la réunion du 02 mars 2015**

Elus présents

Patrick RENAUD – Roissy-Portes-de-Frances
Jacques CHAUSSAT – Aulnay-sous-Bois
Hugues RIBAUT – Andresy, CA 2 Rives de Seine
Jacqueline ROUILLON – Gennevilliers
Jacques FAUBERT – Neuilly-sur-Marne
Jean-Paul MARTINERIE – CA des Hauts de Bièvre
Véronique COTE-MILLARD – Les Clayes-sous-Bois
Jacques JP MARTIN – Nogent-sur-Marne
Jean-François VIGIER – Bures-sur-Yvettes
Eric CESARI – CA Seine-Défense
Daniel GUIRAUD – Est-Ensemble
Valérie MAYER-BLIMONT – CC Plateau Briard

Et des collaborateurs.

Objectifs du groupe de travail

- 1) Elaborer des propositions relatives au Schéma de Coopération Régional Intercommunal (SRCI) et de ses modalités d'élaboration et de mise en œuvre (dispositifs prévus aux articles 10 et 11 de la loi MAPTAM) ;
- 2) Imaginer les moyens d'atténuer tout effet-frontière entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et la grande couronne.

Ordre du jour de la séance

1. Point d'étape sur la dernière réunion de la CRCI du 12 février 2015
2. Retour sur les débats du conseil des élus du 20 février : quelles perspectives pour les territoires de la future MGP ? Quelles suites du travail, quelle méthode ?
3. Perspectives financières et fiscales

En préambule, les élus animateurs rappellent qu'il est impératif de garantir l'implication des élus de grande couronne dans les travaux de Paris Métropole, ceux-ci ne portant pas uniquement sur le périmètre de la future Métropole du Grand Paris (MGP).

1/Point d'étape sur la dernière réunion de la CRCI

M. Hugonet s'étant excusé de ne pouvoir participer en raison d'un impératif de dernière minute, M. Renaud, Président de Roissy Portes-de-France et également membre de la CRCI, a eu l'obligeance de rapporter les dernières avancées de cette dernière.

Lors de cette quatrième réunion de la CRCI, quatre amendements ont été soumis au vote. Trois amendements ont été adoptés :

- le premier, concernant le secteur du Centre Essonne, avait été présenté par le Préfet Jean Daubigny et rejeté lors de la dernière séance : il a cette fois-ci été adopté. M. Renaud rapporte que la dérogation accordée à la CA des Portes de l'Essonne (CALPE) et Viry-Châtillon est liée à leur demande d'entrer dans la métropole. Un amendement voté dans le cadre de l'examen du projet de loi NOTRe en première lecture à l'Assemblée Nationale vise à prendre en compte cette demande, qui impacte le travail relatif à la carte des territoires actuellement en cours.
- le second et le troisième amendement concernent la Seine-et-Marne, et ont été adoptés suite à l'acceptation par le Préfet de Département de plusieurs dérogations au seuil de 200.000 habitants :
 - o au sud de Marne-la-Vallée, secteur davantage rural, il s'agissait de revenir à l'état actuel des périmètres intercommunaux dans la région de la Brie francilienne.
 - o dans le secteur de Marne-la-Vallée, au Nord, l'amendement proposait trois dérogations au seuil de population.

Le quatrième amendement, présenté par des élus de Seine-et-Marne, visait à conserver les périmètres intercommunaux actuels de la communauté d'agglomération Plaines et Monts de France, contrairement au projet en cours de SRCI, qui prévoit la fusion de 17 communes la CA de Plaines et Monts de France avec un large EPCI autour du Grand Roissy. Cet amendement a été refusé par le Val d'Oise, qui souhaite conserver les propositions du SRCI initial. Du fait des modalités de vote de la CRCI (majorité qualifiée dans chacune des CDCI concernées), le refus de la majorité valdoisienne induit le rejet de l'amendement proposé.

Les élus participant au groupe de travail s'interrogent sur le sort des communes limitrophes. Ainsi, au sein de l'agglomération de Marne-et-Chantereine, des demandes pour rejoindre la MGP ont été exprimées (Chelles notamment). Or si l'on observe l'amendement voté par la CRCI concernant ce territoire, il apparaît que Chelles reste dans la CA Marne-et-Chantereine. Lors de la discussion de la CRCI concernant ce secteur, ce cas précis n'a pas été abordé.

Les zones situés à cheval entre la future MGP et la grande couronne, telles que la plateforme aéroportuaire de Roissy, impliquent la question de leur gestion partagée, suite aux prochaines évolutions institutionnelles. Si les CDT situés sur ces zones interstitielles perdurent, un travail partenarial devra être mené entre les futures intercommunalités de grande couronne et la petite couronne.

Enfin, la mutualisation de l'endettement des collectivités suite aux nouveaux découpages prévus par le SRCI suscite de fortes inquiétudes chez les élus.

Le rôle de la Région dans la future architecture institutionnelle pose question, notamment en matière d'économie, d'emploi et de transport : comment va-t-on trouver demain l'équilibre dans la répartition des compétences entre la MGP, les grandes agglomérations, et la Région ?

2/ Retour sur les débats du conseil des élus du 20 février : quelles perspectives pour les territoires infra-MGP ?

Eric Cesari, également animateur du groupe « périmètres » à la mission de préfiguration, rapporte les débats relatifs à la carte des territoires ayant eu lieu lors du Conseil des élus du 20 février.

Les élus animateurs du groupe « périmètres » de la mission ont à cette occasion fait la synthèse des 10 réunions qui se sont déroulées dans les différents secteurs de la future MGP (réunions dans les sous-préfectures). Le message passé aux élus était qu'il leur appartenait en premier lieu de déterminer les territoires qui leur semblent les plus pertinents et efficaces pour l'avenir. Néanmoins, les volontés locales peuvent naturellement ne pas concorder entre elles. Chaque commune peut avoir un regard différent sur le territoire, pour des raisons liées à l'histoire et au cadre de vie, mais aussi pour des raisons liées à la fiscalité (et le flou qui demeure sur son avenir).

Eric Cesari, recherchant les points communs entre les expressions des élus locaux lors de ces réunions, souligne des positions récurrentes : l'importance des bassins de vie, du projet commun, de l'envie de travailler ensemble à travers des outils tels que les CDT.

Il rapporte également un certain nombre de questionnements structurants pour la poursuite du travail :

- Quels critères prendre en compte pour le dessin des territoires ?
 - o les bassins de vie, et les outils conduisant à leur structuration,
 - o les flux de transports, liés à des éléments géographiques et à des évolutions à venir (GPE),
 - o les volontés de coopérations entre les territoires, induisant des évolutions dans le développement territorial...
- Quel équilibre des territoires faut-il rechercher ?
 - o entre petite et grande couronne ;
 - o au sein de la métropole, entre ses différents territoires.

La mise en regard des compétences des futurs ensembles intercommunaux concernés par le SRCI et des compétences des territoires au sein de la future MGP pose question. Les paramètres relatifs aux compétences et à la fiscalité étant actuellement incertains, les critères de bassins de vie et les volontés de travailler ensemble pourraient être à la base d'un accord, en donnant la priorité à la synergie politique et aux volontés locales de regroupement. C'est pourquoi le futur décret en conseil d'Etat ne saurait fixer les périmètres sans les prendre en compte.

Suite à cette présentation, les élus du groupe de travail de Paris Métropole rappellent que la loi prévoit un seuil démographique, mais pas de plancher. Actuellement, en ce qui concerne la carte des territoires de la MGP, de très grands regroupements sont souhaités par des élus, notamment dans les Hauts-de-Seine. Or d'autres élus posent la question de la pertinence de cette échelle dans le cadre d'une survie des départements de petite couronne. Les élus du GT estiment que les limites administratives ne doivent être des arguments prioritaires, alors que la logique devant primer est celle de la constitution de périmètres économiques et sociaux cohérents.

Parmi les arguments plaçant pour la constitution de territoires de 400.000 à 500.000 hab., les élus soulignent qu'une taille importante aurait pour effet de mieux respecter l'échelle communale de gestion – un très vaste territoire ayant peu de logique à se voir confier des compétences de proximité. Toutefois, les communes devraient alors bénéficier de ressources suffisantes afin de pouvoir exercer les dites compétences.

3/ Perspectives financières et fiscales

Eric Cesari, également co-animateur du groupe de travail finances, en présente brièvement les travaux de celui-ci, principalement axé sur la refonte du dispositif FSRIF.. Ce fonds est une spécificité francilienne, sans équivalent à ce stade en France.

Actuellement, ce dispositif permet une péréquation importante entre collectivités franciliennes, d'autant plus que contributions au FSRIF passent « avant » les contributions au FPIC (péréquation nationale). Ainsi, si une collectivité contribue fortement au FSRIF, sa contribution au FPIC s'en trouve amoindrie. Il existe un danger que cet ordre soit inversé par le Parlement, la contribution au FPIC devenant prioritaire, et les collectivités devant contribuer aux deux fonds, ce qui constituerait une forme de « double peine ».

Des premières projections financières ont été réalisées dans le cadre du groupe de travail « finances ». Il faut noter que les agglomérations ne participent pas au FSRIF mais au FPIC. Or la MGP sera un EPCI à fiscalité propre : elle sera donc contributrice à la péréquation nationale et non à la péréquation francilienne... Cette question devra être expertisée.

De nombreuses interrogations sont soulevées – par exemple, les modalités de calcul à prévoir lors de la fusion d'une intercommunalité contributrice et d'une intercommunalité bénéficiaire du FRSIF...

Un point plus détaillé sera réalisé lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Prochain groupe de travail : 1^{er} avril, 14h-16h, 3^{ème} étage du 55 rue de Lyon